

# Calais, manifestation de soutien aux délinquants autorisée, celle de soutien aux citoyens agressés interdite ! Par Beatrice Bontemps

écrit par Beatrice Bontemps | 19 décembre 2014



Nous nous réjouissons tous, et à juste titre, de ce que Christine ait été relaxée en appel ce 18 décembre.

Pourtant la justice, la liberté d'expression, le droit de manifester... continuent d'être malmenés. Ce qui s'est passé aujourd'hui à Calais me semble significatif.

Le 18 décembre est aussi la « Journée internationale des migrants » (et oui, ça existe!).

A Calais, les migrants on connaît, ils sont là tous les jours de l'année, le Calaisien lambda n'a sans doute nul besoin d'une « Journée internationale » pour être sensibilisé au problème. Et pourtant, Samuel DELCLOY, un Calaisien « proche de l'extrême-droite » (dixit La Voix du Nord) souhaitait profiter de cette journée pour organiser un rassemblement visant à dénoncer « les conséquences de l'afflux migratoire sur les calaisiens » (version France3-Nord-Pas-de-Calais) ou « les vols et les agressions que subit la population » (version La Voix du Nord).

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais/2014/12/17/calais-manifestation-anti-migrants-interdite-615234.html>

<http://www.lavoixdunord.fr/region/calais-le-prefet-interdit-une-manifestation-prevue-ce-ia33b48581n2557060>

**Le 16 décembre, Samuel Delcloy apprend que son rassemblement est INTERDIT.**

**Les « autorités » estiment qu'en raison de la date choisie (la fameuse « journée internationale des migrants »), ce genre de manifestation constitue une « provocation ».**

Et puis il y a cette sidérante explication donnée par la Préfecture :

*« Ce rassemblement ne remplit par ailleurs pas les conditions de sécurité. En effet, les circonstances locales particulières liées à la présence de plus de 2 000 migrants sur Calais et la concomitance de ces deux manifestations à l'occasion d'une journée consacrée aux migrants est de nature à entraîner des heurts et des dégradations ».*

Si la préfecture évoque la « concomitance de ces 2 manifestations », c'est parce qu'elle a AUTORISÉ une manifestation de soutien aux migrants organisée par EMMAÛS et l'Organisation pour une citoyenneté universelle ».

Cette manifestation a eu lieu, avec en guest stars, Rokhaya Diallo et Guy Bedos, ce dernier étant invité ce soir par BFM-TV à répandre son fiel. Les gentils Calaisiens (environ 1200) entendaient protester

contre ce qu'ils appellent « le mur de la honte », mais que l'on pourrait plus prosaïquement désigner comme un dispositif anti-intrusion ou de protection destiné à empêcher les migrants d'accéder frauduleusement à la zone portuaire (passer par le port de Calais est devenu le cauchemar des chauffeurs routiers de toute l'Europe, mais leur sort n'émeut pas les humoristes séniles).

En résumé :

Manifester pour **défendre les intérêts, l'intégrité physique, la sécurité de ses concitoyens menacés par des « migrants »** (clandestins, donc délinquants étrangers) : **PAS BIEN, INTERDIT** (en notation NVB : 5 gommettes rouges)

Manifester pour **soutenir des délinquants étrangers**, manifester contre toutes les mesures susceptibles d'entraver leur liberté, manifester pour soutenir ceux qui les aident à détourner nos lois... **TRES BIEN, AUTORISE** (en notation NVB : 5 gommettes vertes)

**Béatrice Bontemps**, responsable *Résistance républicaine* Ille et Vilaine

## Complément par Beate

Sur le site de la Préfecture <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/> à la rubrique « Démarches administratives » on trouve en premier de liste « Accueil des étrangers ». Cela confirme la volonté par l'État de favoriser le changement de population.

– Ecrire au Préfet du Pas de Calais

(lettre postale et/ou email).

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Contactez-nous>

– Écrire aussi au ministre de l'Intérieur qui, d'un côté, condamne les propos de Éric Zemmour <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communiqués/Bernard-Cazeneuve-condamne-avec-une-extreme-fermete-les-propos-tenus-par-Eric-Zemmour-concernant-les-musulmans-de-France> et de l'autre côté, accepte que qu'un préfet interdisent une manifestation de citoyens qui veulent défendre les intérêts, l'intégrité physique, la sécurité de ses concitoyens menacés

par des « migrants » (clandestins, donc délinquants étrangers).

Écrire par lettre postale et/ou email

<http://www.interieur.gouv.fr/Infos-du-site/Nous-contacter/Ecrire-au-ministre-de-l-Interieur>

Pour le ministre de l'intérieur, je pense qu'une campagne de lettre postale aurait beaucoup plus d'impacte.

Monsieur Bernard Cazeneuve

Ministère de l'Intérieur

Place Beauvau

75800 Paris Cedex 08

[http://lannuaire.service-public.fr/services\\_nationaux/administration-centrale-ou-ministere\\_172232.html](http://lannuaire.service-public.fr/services_nationaux/administration-centrale-ou-ministere_172232.html)

Si vous écrivez une lettre simple, précise, ferme et bien écrite, envoyez-là à Christine pour qu'elle la publie comme modèle de lettre au ministre pour que tous les résistants puissent envoyer eux aussi une lettre postale.